



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 19 février 2026 à 19h00

Nombre de membres élus : 15

Présents : 13

Procurations : 3

Absents excusés : 2 Absent non excusé : 0

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Daniel KOENIG, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS, M. David WEIL.

Procurations : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M. Wilfrid DE VREESE, Mme Vanessa JACQUES, procuration faite à Anne MARTIN, M. Pierre THUMANN, procuration faite à M. David WEIL.

Absent excusé : M. Denis GUILLEMOIS, M. Lucas LETT.

Absent non excusé : 0

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal présents que le point n° 1 inscrit à l'ordre du jour, relatif au vote du Compte financier unique (CFU), est ajourné.

En effet, la Trésorerie n'est pas en mesure de nous transmettre le CFU définitif à la suite du pointage effectué le 29 janvier 2026, celle-ci étant victime d'une panne informatique depuis le 5 février 2026.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h04 salue les membres présents et nomme les absents ayant donné délégations de pouvoir.

Monsieur le Maire nomme la secrétaire de séance, Mme CAQUELIN Nathalie secrétaire générale de Mairie.

Ordre du jour

1. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 ajourné suite aux problèmes techniques et informatique que rencontre la DGFIP et la Trésorerie de Erstein depuis le 5 février 2026

2. Affectations de résultats au Budget Primitif 2026 (Délibération n° 1/2026)

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Suite aux résultats provisoire du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 – (sans les affectations de résultat de l'exercice précédent de 2024), comme suite :

Section de fonctionnement Dépenses	:	1 264 501.26 €
Section de fonctionnement Recettes	:	1 478 794.09 €
Résultat section de fonctionnement 2025	:	214 292.83 €

Section d'Investissement Dépenses	:	310 695.41 €
Section d'investissement Recettes	:	1 075 101.45 €
Résultat section d'investissement 2025	:	764 406.04 €

La balance de sortie d'exercice 2025 représente donc les résultats suivants en matière d'affectation de résultat ;

Sections	Résultat Compte Administratif 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultats cumulés
Investissement Compte 001	776 354.41 €	764 406.04 €	1 540 760.45 €
Fonctionnement Compte 002	764 802.60 €	214 292.83 €	979 095.43 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve les affectations de résultats comme susmentionnées de la façon suivante ;

- Au **compte 001** en recette d'investissement, l'excédent d'investissement de **1 540 760.45 €**.
- Au **compte 002** en recette de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de **979 095.43 €**.

Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3. Vote des taux de la fiscalité directe locale, Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 (Délibération n° 2/2026)

Par délibération du 27 mars 2025 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

TFPB : 27.31 %
TFPNB : 53.28 %
THRS : 16.12 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TFPB : 27.31 %
TFPNB : 53.28 %
THRS : 16.12 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de voter les taux à l'identique et de maintenir les taux pour 2026 comme susmentionné.

Autorise M. le Maire à émettre et à signer les documents y afférents.

Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4. Budget Primitif 2026 (Délibération n° 3/2026)

Monsieur le Maire présente ses propositions budgétaires pour l'année 2026. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 608 645.43 €

Section d'investissement : 3 193 145.88 €

Section FONCTIONNEMENT		
Intitulés	Dépenses	Recettes
Propositions	525 710.00 €	629 550.00 €
Affectations	/	979 095.43 €
Affectation 021/023	1 082 935.43 €	/
Total FONCTIONNEMENT	1 608 645.43 €	1 608 645.43 €

L'équilibre des Dépenses et des Recettes est respecté en section de Fonctionnement.

Section INVESTISSEMENT		
Intitulés	Dépenses	Recettes
Propositions	3 193 145.88 €	569 450.00 €
Affectation	/	1 540 760.45 €
Affectation 021/023	/	1 082 935.43 €
Total INVESTISSEMENT	3 193 145.88 €	3 193 145.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les propositions budgétaires en matière de Budget Primitif 2026.

Autorise M. le Maire à émettre et à signer les documents y afférents.

Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5. Vote des Subventions pour l'année 2026 (Délibération n° 4/2026)

Classe transplantée et voyages scolaires	6€ par enfant et par nuitée	Sur présentation du tableau des enfants présents ayant participé au voyage et uniquement pour les enfants d'Osthoffen
Participation aux associations sportives du village par enfant domicilié à Osthoffen uniquement	20 € / enfant	Sur présentation du tableau d'effectif Uniquement pour les enfants d'Osthoffen, étudiants et chômeurs de moins de 25 ans <i>Dans la limite maximum de 1000€ par association</i>

Pour toutes les autres associations, sections sportives ou culturelles, une demande de subvention sera à adresser à la Mairie par un courrier descriptif motivant la demande, accompagné du Cerfa en vigueur et du rapport des comptes de l'Assemblée Générale.

La Commune délibérera sur l'octroi de la subvention, lorsque le dossier sera complet et déposé en Mairie et ce 1 mois avant le projet.

La Commune rappelle que toutes les associations, sections sportives et culturelles, utilisent la salle de sport et le foyer sans payer de loyer ni de charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les subventions globales pour l'année 2026.

Autorise M. le Maire à émettre et à signer les documents y afférents.

Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6. Mise en place de la fongibilité des crédits (Délibération n° 5/2026)

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant la proposition de budget primitif 2026 en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif pour l'exercice 2026 (par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opérations en section d'investissement) tel qu'indiqué ci-dessus, soit 1 608 645.43 € pour la section de fonctionnement et de 3 193 145.88 € pour la section d'investissement.
- Autorise, en application de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section. Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la mise en place de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026

Autorise M. le Maire à émettre et à signer les documents y afférents.

Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire clos la séance à 20h10.